FRANCE METAUX

AUDINCOURT (25)

Demande d'examen au « cas par cas » du projet de restructuration du site FRANCE METAUX d'Audincourt

*Annexe 7 : Note de présentation du projet volontairement transmise à l'appui de la demande et compléments apportés au Cerfa n°14734*03*

PERSONNES CHARGEES DU DOSSIER :

FRANCE METAUX : M. Jean ROGER, Président

APAVE : M. Arnaud RISS, Consultant Environnement

APAVE Alsacienne SAS
Agence Sécurité - Environnement - Energie
B.P. 1347 - 2, rue Thiers
68056 MULHOUSE Cedex
agence.see@apave.com

Date : 07/04/2020

RELATION N° 12 02 294
DOSSIER N° 18 53 957-V1

SOMMAIRE

1. CONTEXTE – OBJET DU PRESENT DOCUMENT 3

1.1. Donneur d'ordres 3

1.2. Objet du présent document 3

2. SITUATION ACTUELLE DE L'ETABLISSEMENT AU TITRE DES ICPE 4

2.1. Documents administratifs et rapports ICPE antérieurs 4

2.2. Base de données des ICPE 6

2.3. Synthèse 7

3. PRESENTATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION 8

3.1. Modifications foncières 8

3.2. Travaux et réorganisation du site 10

3.3. Evolution des activités du site 11

3.3.1. Transit, regroupement, tri de métaux non dangereux (Rub. 2713) 11

3.3.2. Travail mécanique des métaux (Rub. 2560) 11

3.3.3. Traitement de déchets non dangereux (Rub. 2791) 12

3.3.4. Transit, regroupement de déchets dangereux (Rub. 2718) 12

3.3.5. Transit, regroupement de déchets non dangereux (Rub. 2714 / 2716) 13

3.3.6. Transit, regroupement de D3E (Rub. 2711) 13

4. CLASSEMENT ICPE DE L'ETABLISSEMENT EN SITUATION FUTURE 15

5. EFFETS DU PROJET SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU SITE 18

6. EFFETS DU PROJET SUR LES DANGERS DU SITE 20

7. ANNEXES 22

1. CONTEXTE – OBJET DU PRESENT DOCUMENT

1.1. DONNEUR D'ORDRES

FRANCE METAUX
14 rue du Four Martin
25400 AUDINCOURT
Tél : 03.81 30 56 23

M. Jean ROGER
Email : contact@france-metaux.fr
Tél : 06 83 48 79 48

1.2. OBJET DU PRESENT DOCUMENT

La société FRANCE METAUX projette la restructuration de son site d'Audincourt soumis à Autorisation au titre des ICPE. 2 réunions préliminaires avec la DREAL Franche-Comté se sont tenu les 11/01/2018 et 20/02/2018 concernant ce projet afin de préciser les conditions de son instruction.

Les principales modifications engendrées par cette opération concernent :

- une modification de la situation administrative de l'établissement par rapport à celle constatée antérieurement par l'administration, et notamment augmentation de la capacité autorisée en rubrique 2718 (+10 tonnes pour stockage / transit de batteries) ;
- une modification du périmètre géographique du site, incluant notamment l'extension sur un terrain non exploité actuellement, d'activités soumises à Enregistrement en rubrique 2713 (regroupement / transit / tri des métaux).

Concernant la rubrique 2718, la modification envisagée est à elle seule supérieure au seuil du régime de l'autorisation auquel est déjà soumis l'établissement. En vertu du II de l'article R.122-2 du code de l'environnement, cette modification est visée à la 3ème colonne du tableau en annexe de cet article, et soumet donc le projet à l'examen au cas par cas prévu à l'art. R.122-3 du même code.

Cet examen est réalisé sur la base du formulaire Cerfa n° N°14734*03 « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale » auquel est joint le présent document.

Le présent document constitue une pièce fournie volontairement par la société FRANCE METAUX à l'appui de sa demande d'examen au cas par cas (Cerfa n° N°14734*03) de son projet.

Elle comprend notamment :

- une description détaillée des installations et activités envisagées sur site ;
- une évaluation des modifications induites par le projet sur les incidences environnementales et dangers connus de l'établissement ;
- des précisions vis-à-vis des éléments demandés par le CERFA n°14734*03.

2. SITUATION ACTUELLE DE L'ETABLISSEMENT AU TITRE DES ICPE

2.1. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET RAPPORTS ICPE ANTERIEURS

L'exploitation de l'actuel site FRANCE METAUX d'Audincourt est autorisée au titre des ICPE (antérieurement Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes) depuis le 23/01/1970 : arrêté préfectoral n°70/1D/2/n°398 portant autorisation d'exploiter à M. Léon ROGER (Cf. Annexe A).

Les activités autorisées à ce titre étaient les suivantes :

- **Rubrique 281-1** (2è Classe ETS DII) : travail mécanique des métaux et alliages ;
  Rubrique supprimée en 1993, remplacée par la rubrique 2560
- **Rubrique 284** (2è Cl.) : fonderie des métaux et alliages ;
  Rubrique supprimée en 1993, remplacée par les rubriques 2550 / 2551
- **Rubrique 286** (2è Cl.) : stockage et récupération de déchets de métaux, alliages et résidus métalliques ;
  Rubrique supprimée en 2010, correspondance avec rubrique actuelle 2713
- **Rubrique 339** (2è Cl.) : dépôt de peaux fraiches ou cuirs verts ;
  Rubrique supprimée en 1996, remplacée par la rubrique 2355
- **Rubrique 128** (2è Cl.) : récupération de chiffons usagés ou souillés (dépôt / triage) ;
  Rubrique supprimée en 2010, correspondance avec rubrique actuelle 2718
- **Rubrique 193 bis** (3è Cl.) : stockage de ferrailles et récupération par cassage ou fonte.
  Rubrique supprimée en 1993, correspondance avec rubrique actuelle 2791

Depuis les années 1970, les modifications de la réglementation (introduction du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, puis évolutions successives de la nomenclature des ICPE) ainsi que des activités du site ont conduit à une évolution de la situation administrative de l'établissement.

Les actes administratifs et documents antérieurs suivants présentant un intérêt dans le cadre du présent dossier ont été identifiés pour l'actuel site FRANCE METAUX d'Audincourt.

- Récépissé de changement d'exploitant du 22/12/1987 à la société FRANCE METAUX pour la reprise des activités précédemment exercées par M. Léon ROGER.
- Rapport du 30/06/2009 relatif à la visite d'inspection ICPE du 16/06/2009.

  Le rapport met en évidence les éléments suivants concernant la situation du site vis-à-vis de la réglementation des ICPE :

  - ***Rubrique 1180** (matériels contenant des PCB) : activité **non exercée***
  - ***Rubrique 1185** (matériels contenant des CFC, halons, carbures et hydrocarbures halogénés) : activité **non exercée***
  - ***Rubrique 1220** (emploi et stockage d'oxygène) : activité **non classée** (251 kg sur site / seuil de déclaration à 2 tonnes)*
  - ***Rubrique 1412** (stockage en réservoir manufacturé de gaz inflammables liquéfiés : activité **non classée** (675 kg sur site / seuil de déclaration à 6 tonnes)*
  - ***Rubrique 1418** (emploi et stockage d'acétylène) : activité **non classée** (80 kg sur site / seuil de déclaration à 100 kg)*
  - ***Rubrique 1715** (utilisation, dépôt de substances radioactives) : activité non exercée*
  - *Rubriques 2550 / 2551 / 2552 (fonderie - fabrication) : activité **non exercée***
  - ***Rubrique 2560** (travail mécanique des métaux) : activité existante **soumise à déclaration** (puissance totale installée de 334 kW)*
  - *Autre : présence d'activités de **stockage et traitement de Véhicules Hors d'Usage** (VHU) **non autorisées** par l'arrêté du 23/01/1970 et par ailleurs soumises à agrément.*

- Arrêté préfectoral de mise en demeure n°2407-02825 du 24/07/2009 (arrêt des activités non autorisées VHU et respect de prescriptions de l'arrêté ministériel du 30/06/1997 applicable aux ICPE soumises à déclaration rubrique 2560).

- Projet d'arrêté préfectoral complémentaire 2009 : **confirme le classement ICPE à déclaration en rubrique 2560** et propose des prescriptions complémentaires.

- Rapport du 03/06/2010 relatif à la visite d'inspection ICPE du 28/04/2010.

  Le rapport met en évidence l'arrêt des activités VHU non autorisées antérieurement et rappelle la demande à l'exploitant faite par mail en date du 30/04/2010, de mettre à jour la nature et le volume des activités ICPE exercées sur site.

- Rapport du 09/07/2012 relatif à la visite d'inspection ICPE du 18/04/2012.

  Le rapport mentionne le projet de l'exploitant de délocaliser ses activités d'Audincourt vers un nouveau site à Etupes. Ce projet a depuis été abandonné.

  Le rapport mentionne des échanges par courriers et courriels en date des 05/06/2010, 05/12/2011 et 14/03/2012 concernant l'actualisation des volumes et activités ICPE exercées sur le site d'Audincourt. D'après ces échanges, les volumes et activités déclarées par l'exploitant à la date du rapport sont les suivantes.

  - ***Rubrique 2713*** *(transit, regroupement, tri de métaux ou déchets de métaux non dangereux) : activité* ***soumise à Autorisation*** *(9000 m²)* ***fonctionnant au bénéfice des droits acquis*** *(arrêté du 23/01/1970 - rubrique 286)*
  - ***Rubrique 2711*** *(transit, regroupement, tri de déchets d'équipements électriques et électroniques - D3E) :* ***activité non classée*** *(50 à 100 m^3 sur site / seuil de déclaration à 100 m^3) ;*
  - ***Rubrique 2714*** *(transit, regroupement, tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) :* ***activité non classée*** *(< 100 m^3 sur site / seuil de déclaration à 100 m^3) ;*
  - ***Rubrique 2716*** *(transit, regroupement, tri de déchets non dangereux non inertes) :* ***activité soumise à Déclaration*** *(100 à 1000 m^3 sur site / tri de déchets industriels banals) relevant antérieurement des rubriques 322A et 167a pour lesquelles* ***l'exploitant ne dispose pas des autorisations requises ;***
  - ***Rubrique 2718*** *(transit, regroupement, tri de déchets dangereux ou contenant des substances ou préparation dangereuses) : activité* ***soumise à Autorisation*** *(25 tonnes maximum sur site / transit de batteries de voitures)* ***fonctionnant au bénéfice des droits acquis*** *(arrêté du 23/01/1970 - rubrique 128)*
  - ***Rubrique 2791*** *(traitement de déchets non dangereux) : activité* ***soumise à Déclaration*** *(maximum 2 tonnes par jour sur site / broyage de câbles)* ***fonctionnant au bénéfice des droits acquis*** *(arrêté du 23/01/1970 - rubrique 193 bis)*

- Projet d'arrêté préfectoral complémentaire 2012 : confirme les constats et classements ICPE formulés dans le rapport du 09/07/2012 (tableau listant les ICPE du site FRANCE METAUX à la date de proposition de l'arrêté).

2.2. BASE DE DONNEES DES ICPE

La base de données des ICPE (https://www.georisques.gouv.fr) indique, pour le site FRANCE METAUX d'Audincourt, la situation suivante.

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ETABLISSEMENT (1)

SIRET : 33294434700019 FRANCE-METAUX SA

Localisation

Adresse : ZI Les Forges
14 rue du Four Martin
25400 AUDINCOURT
Département : DOUBS
Région : BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Coordonnées (RGF93 Lambert 93) X : 988297
Y : 6716553

Activités

Activité principale : Récupération de déchets triés
Etat d'activité : En fonctionnement

Service inspection : DREAL
N° inspection : 0128.00138
Dernière inspection : 18/04/2012

Informations complémentaires

Régime en vigueur de l'établissement (2) : Autorisation
Statut SEVESO : Non Seveso

Priorité nationale : Non
IED - MTD : Non

Situation administrative

Rubrique IC	Alinéa	Date autorisation	Etat d'activité	Régime autorisé (3)	Activité	Volume	Unité
128		23/01/1970	A l'arrêt	Autorisation	Chiffons usagés, souillés (dépôt, triage)	0.000	t
193BIS	2a	23/01/1970	A l'arrêt		FERMENTATION (PROCEDE DE)	0.000	
2560	2	23/01/1970	En fonctionnement		Métaux et alliages (travail mécanique des)	334.000	kW
2711		23/01/1970	En fonctionnement	Inconnu	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	100.000	
2713	1	23/01/1970	En fonctionnement	Autorisation	Métaux et déchets de métaux (transit)	9000.000	m2
2714		23/01/1970	En fonctionnement	Inconnu	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	99.000	
2716	2	23/01/1970	En fonctionnement		déchets non dangereux non inertes (transit)	999.000	m3
2718	1	23/01/1970	En fonctionnement	Autorisation	Déchets dangereux ou contenant des substances ou préparations dangereuses (transit ou tri)	25.000	t
2791	2	23/01/1970	En fonctionnement		Déchets non dangereux (traitement)	2.000	t/j
281	1	23/01/1970	A l'arrêt	Autorisation	METAUX LAMINAGE ET FORMAGE	0.000	u
284	1a	23/01/1970	A l'arrêt		METAUX ET ALLIAGES (FONDERIES DE)	0.000	
286		23/01/1970	A l'arrêt	Autorisation	Métaux (stockage, activité de récupération)	0.000	m2

2.3. SYNTHESE

Vu les éléments présentés précédemment, les activités et installations classées suivantes du site FRANCE METAUX d'Audincourt sont considérées connues de l'administration à la date de rédaction de la présente note (classement selon nomenclature V48a de décembre 2019).

Rubrique ICPE	Désignation rubrique	Activité / Volume sur site	Régime classement ICPE
2560	Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : 1. Supérieure à 1000 kW → E 2. Supérieure à 150kW, mais inférieure ou égale à 1000kW → DC	Puissance machines fixes sur site : **334 kW**	**DC**
2711	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m³ → E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ → DC	Volume D3E : **< 100 m³**	**NC**
2713	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m² → E 2. Supérieur ou égal à 100 m² mais inférieur à 1000 m² → D	Surface de transit et tri des métaux : **9000 m²**	**E**
2714	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m³ → E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ → D	Volume DIB triés : **< 100 m³**	**NC**
2716	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m³ → E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ → DC	Volume DIB non triés : **100 < X < 1000 m³**	**DC**
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793. 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t […] → A 2. Autres cas → DC	Transit de batteries auto : **25 tonnes**	**A**
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j → A 2. Inférieure à 10 t/j → DC	Broyage de câbles : **2 tonnes / jour**	**DC**

3. PRESENTATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION

Le projet envisagé par la société FRANCE METAUX comprend, par rapport à la situation actuelle de l'établissement, des modifications portant sur le foncier, la configuration du site (organisation interne, voiries, bâtiments), ainsi que sur les activités exercées sur site.

Ce projet s'articule avec une opération portée par la Ville d'Audincourt concernant la restructuration de son entrée de ville.

Les différents éléments de projet sont présentés ci-après.

3.1. MODIFICATIONS FONCIERES

Situation actuelle

Le site FRANCE METAUX actuel totalise une surface de l'ordre de 1,2 ha répartis en 2 entités de part et d'autre de la rue du Four Martin, dont 1,05 ha environ en propriété (SCI Viking). Les terrains exploités hors propriété correspondent à des surfaces mises à disposition par la Ville d'Audincourt en partie Sud du site. Les références cadastrales du site France Métaux actuel sont données ci-dessous.

Identification	Réf. cadastrales	Surface
Site actuel coté Nord de la rue du four Martin	Section AD, parcelles 243, 278, 359	2 149 m²
Site actuel coté Sud de la rue du four Martin	Section AD, parcelle 82, 281 + parcelle 382 partiellement (propriété Ville d'Audincourt)	8 385 m² +1400 m² environ

Extension coté Nord de la rue du Four Martin

Dans le cadre de son projet, l'exploitant a prévu l'acquisition de 2 entrepôts voisins de son site coté Nord de la rue du Four Martin, précédemment exploités par la société HARDY. Cette emprise bâtie d'une surface totale d'environ 2 500 m² viendra donc s'ajouter en situation future, au périmètre foncier du site FRANCE METAUX.

Identification	Réf. cadastrales	Surface
Extension site actuel coté Nord de la rue du four Martin	Section AD, parcelle 269 partiellement	2 500 m² environ

Restructuration coté Sud de la rue du Four Martin

Enfin, dans le cadre de la restructuration d'entrée de ville envisagée par la Ville d'Audincourt, celle-ci a souhaité procéder à un échange de terrains avec la société FRANCE METAUX :

- l'extrémité Est de la parcelle n°82 actuellement exploitée par FRANCE METAUX serait transférée à la ville d'Audincourt, correspondant à une surface de l'ordre de 2 675 m² ;
- la partie de la parcelle n°382 en propriété communale déjà exploitée par FRANCE METAUX ainsi que l'entrepôt attenant coté Est serait transférée à la société, correspondant à une surface de l'ordre de 3 000 m².

Identification	Réf. cadastrales	Surface
Terrains cédés par la commune au site FRANCE Métaux	Section AD, parcelle 382 partiellement	3 000 m² environ
Terrains du site FRANCE Métaux cédés à la commune *	Section AD, parcelle 82 partiellement	2 675 m² environ

** La cession de ces terrains à la ville d'Audincourt fera l'objet d'une procédure de cessation d'activité au titre des ICPE telle que prévue aux articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement.*

Considérant les évolutions ci-dessus, le site exploité par la société FRANCE METAUX en situation future représenterait une surface de 1,34 ha environ (Cf. figure en page suivante).

Légende
Propriété France-Métaux en situation actuelle (1,05 ha)
Site exploité par France-Métaux en situation actuelle (1,19 ha)
Propriété et site exploité par France-Métaux en situation future (1,34 ha)
Avenue Jean Jaurès
Rue du Four Martin
239
364
363
601
715
94
787
788
315
365
359
242
515
522
520
670
671
99
100
98
97
269
278
243
360
244
175
176
177
178
82
281
282
283
306
382
378
N
0
50
mètres

3.2. TRAVAUX ET REORGANISATION DU SITE

Dans le cadre de ce projet, des travaux portant sur le bâti, les voiries et l'organisation interne du site sont envisagés par l'exploitant. Les principales modifications projetées sont présentées ci-dessous.

Modifications sur le bâti

- Réfection de la toiture du bâtiment principal sur parcelle n°82 (travaux engagés en 2019). La couverture dégradée actuellement en tuiles sera remplacée par des panneaux de bac acier sans modification de la géométrie du bâtiment. Des surfaces en plaques translucides seront mises en œuvre afin d'assurer l'éclairage naturel du bâtiment tel qu'il existe actuellement.
- Rénovation des façades sur parcelle n°82 afin d'améliorer l'esthétique du site depuis les voies publiques et d'offrir une résistance mécanique adaptée aux activités du site :
    - pour les façades donnant sur les voies publiques, réfection des parties de murs en brique dégradées et rénovation du bardage métallique existant en partie supérieure ;
    - pour la façade donnant sur l'intérieur du site, reconstruction en béton sur une hauteur d'environ 5 à 6 m et mise en place de bardage métallique en partie supérieure ;
    - pour les façades de l'angle Nord-Est, doublage intérieur du mur en brique existant par un mur béton de 5 à 6 m de haut.
- Reconstruction sous la forme d'un auvent du bâtiment effondré en 1986 coté Est du site. Rétablissement de l'extrémité Sud du mur de façade afin d'isoler totalement le site FRANCE Métaux de l'avenue Jean Jaurès. Doublage intérieur de cette façade par un mur béton de 5 à 6 m de haut. Réalisation de cloisons en béton (5 à 6 m de haut) cotés Nord et Nord-Ouest.
- Construction d'un mur séparatif en béton (4 m de haut environ) entre la parcelle exploitée n°82 et la parcelle n°306 voisine au Sud, afin de limiter les nuisances visuelles et sonores sur l'environnement immédiat du site.

Ce programme de travaux sur le bâti est présenté sur une figure en annexe B.

Modifications sur les voiries et réseaux

Dans le cadre de ce projet, il est prévu des travaux de VRD visant à doter le site de revêtements de sol adaptés aux activités exercées et permettant par ailleurs la collecte et le traitement avant rejet de l'ensemble des effluents souillés susceptibles d'être générés :

- recouvrement des sols actuellement non revêtus et rénovation des revêtements existants en état dégradé (dallage béton, enrobés) ;
- mise en place d'un réseau d'assainissement pluvial du site avec séparateur à hydrocarbures et vanne d'isolement à l'amont de l'exutoire (réseau d'assainissement communal) ;
- séparation des eaux pluviales de toitures (eaux non souillées) des eaux de voiries ;
- isolement (par étanchéité du revêtement de sol, jeux de pentes, rétention spécifique, absence de connexion au réseau pluvial du site) des secteurs destinés à accueillir des substances polluantes, notamment les zones de dépôt de métaux souillés, de déchets dangereux, et de liquides potentiellement polluants (huiles, etc.).

Ce programme de travaux sur les voiries et réseaux est présenté sur une figure en annexe B.

Modifications sur l'organisation interne du site

Enfin, le projet de restructuration doit permettre de mieux définir l'organisation interne du site. A ce titre, toutes les aires dédiées aux différentes activités exercées seront délimitées et matérialisées, dont environ 3 000 m² au total de voiries réservées aux déplacements et aires de stationnement.

Ces évolutions permettront une meilleure maîtrise des flux de matériaux et déchets ainsi que des déplacements à l'intérieur du site, de même qu'une attention accrue vis-à-vis de problématiques environnementales (pollutions, nuisances) et risques associés aux activités du site.

La nouvelle organisation des surfaces à l'intérieur du site est décrite dans le chapitre suivant.

3.3. EVOLUTION DES ACTIVITES DU SITE

Ci-après sont présentées les activités de la société FRANCE METAUX à Audincourt, ainsi que les évolutions attendues dans le cadre de la restructuration envisagée.

3.3.1. Transit, regroupement, tri de métaux non dangereux (Rub. 2713)

Activité existante

La société FRANCE METAUX exerce sur son site une activité de transit, regroupement, tri de métaux et déchets de métaux non dangereux provenant de particuliers, artisans ou établissements industriels. Les déchets réceptionnés sont déposés sur les différentes aires à disposition sur site, où les employés de la société réalisent un tri afin de séparer les différentes catégories de métaux (métaux ferreux ou non ferreux, métaux nobles tels que le cuivre, l'aluminium…). Le tri est effectué manuellement et peut être facilité par l'utilisation de deux cisailles crocodile ou d'une cisaille plus importante pour les plus grosses pièces. Les métaux, une fois triés et regroupés, sont évacués vers les filières de valorisation matière. Afin d'optimiser le transport, certains métaux peuvent être compressés afin d'en limiter le volume. Cette activité est effectuée à l'aide d'une presse.

Certains métaux récupérés par la société sont susceptibles d'être souillés principalement par des hydrocarbures. Il s'agit notamment de copeaux d'usinage (déchets industriels) et de pièces métalliques souillées. Dans les deux cas, la proportion d'hydrocarbure susceptible d'être présente sur le métal est faible et n'est donc pas susceptible d'en faire un déchet dangereux.

Evolutions liées au projet

La réalisation du projet maintiendra sur site ces activités existantes de transit-regroupement-tri des métaux non dangereux, avec toutefois une nouvelle organisation des surfaces dédiées compte tenu des modifications foncières et travaux présentés précédemment :

- création d'une zone de 400 m² environ dédiée au dépôt des métaux souillés en partie Est du bâtiment principal (parcelle 82), abritée des intempéries et équipée spécifiquement de manière à garantir la récupération des égouttures et éventuels déversements accidentels (sol béton étanche avec capacité de rétention dédiée) ;
- installation d'un dépôt de métaux non ferreux dans l'ensemble bâti nouvellement acquis coté Nord de la rue du Four Martin, pour une surface de 2 440 m² ;
- définition d'une zone d'attente des bennes en réception / expédition coté Nord de la rue du Four Martin, représentant une surface totale au sol de 700 m² environ ;
- réorganisation des zones de réception, tri, découpe et dépôt des ferrailles et métaux coté Sud de la rue du four Martin, compte tenu notamment de la nouvelle organisation viaire interne au site et des équipements annexes type accueil / bureaux / pont bascule, etc.

La surface totale dédiée aux activités classées 2713 est estimée en situation future à 7 040 m².

En phase transitoire, durant les travaux sur site et avant cession des terrains concernés à la ville d'Audincourt, une surface totale d'environ 9 000 m² pourrait être maintenue pour ces activités.

3.3.2. Travail mécanique des métaux (Rub. 2560)

Activité existante

Les installations fixes de travail mécanique des métaux actuellement présentes sur site doivent être actualisées. Entrent dans le champ de cette rubrique 2 presses cisaille (2 x 75 kW), 1 presse à paquet (55 kW), et 2 cisailles crocodile (7,5 + 5,5 kW).

Sont exclus du champ de la rubrique 2560 les broyeurs à câbles existants (44 + 22 kW) sur site, ainsi qu'un pré-broyeur projeté (37 kW), concourant exclusivement à l'activité classée en rubrique 2791.

Evolutions liées au projet

Les équipements existants listés ci-dessus seront maintenus sans modifications en situation future, pour une puissance totale des installations classées en rubrique 2560 de 218 kW.

3.3.3. Traitement de déchets non dangereux (Rub. 2791)

Activité existante

La société FRANCE METAUX exerce sur son site une activité de broyage de câbles provenant d'artisans ou établissements industriels. L'objectif de ce traitement est de séparer les 2 matières composant les câbles afin de pouvoir les valoriser : gaines en polymères d'une part et métaux (cuivre) d'autre part.

Le traitement est effectué par un broyeur à couteaux associé à un dispositif (tamis vibrant couplé à un système d'insufflation d'air) permettant de séparer par différence de densité les polymères des métaux. Les métaux ainsi séparés et collectés sont regroupés avec les autres métaux du site et ensuite envoyés dans des filières de valorisation matière. Les polymères broyés sont collectés dans une benne et évacués pour valorisation par régénération comme matière première ou réutilisation pour fabriquer des produits de type dalles souples ou sols de locaux sportifs.

Evolutions liées au projet

La réalisation du projet maintiendra sur site cette activité existante de traitement de déchets non dangereux. Les modifications attendues concernent :

- la mise en service d'un nouveau pré-broyeur à câbles, qui conduira à une augmentation de la capacité de traitement, qui sera portée en situation future à un total 4 tonnes / jour ;
- le déplacement de cette activité qui sera à l'avenir installée dans l'entrepôt cédé par la Ville d'Audincourt coté Sud du site, pour une surface estimée de 1 000 m² (zone de traitement + dépôt des bennes en réception / expédition).

3.3.4. Transit, regroupement de déchets dangereux (Rub. 2718)

Activité existante

La société FRANCE METAUX exerce sur son site une activité de transit et regroupement de batteries et accumulateurs (déchets dangereux) provenant de particuliers, d'artisans ou d'industriels. Aucune opération (tri, traitement, etc.) n'est réalisée sur ces déchets. Ils sont simplement entreposés sur site dans des bacs spécifiques en matières plastiques et étanches mis à disposition par la société qui réalise leur traitement. Une fois que la quantité regroupée est suffisante, FRANCE METAUX fait procéder à leur enlèvement vers la filière de traitement.

Evolutions liées au projet

Compte tenu de l'évolution des capacités de chargement des poids-lourds transportant les batteries collectées par FRANCE METAUX, une augmentation de la capacité de stockage sur site est envisagée dans le cadre de la présente opération.

Afin de correspondre à la capacité de charge d'un poids-lourd, le stockage sur site sera dimensionné pour un total de 35 tonnes (1 lot à l'enlèvement). Ce stockage sera installé dans un local dédié coté Nord du bâtiment principal (parcelle 82). Le local sera rénové et disposera d'un sol étanche (dallage béton revêtu anti-acide) et faisant rétention, de manière à l'isoler du reste du site en cas fuite accidentelle des produits contenus dans les batteries.

3.3.5. Transit, regroupement de déchets non dangereux (Rub. 2714 / 2716)

Activité existante

La société FRANCE METAUX exerce sur son site une activité de collecte et transit de DIB triés (bois, cartons, plastiques en bennes dédiées) ou non triés (DIB en mélange) en provenance d'artisans ou d'industriels. Aucune opération (tri, traitement, etc.) n'est réalisée sur ces déchets. Lorsque les quantités de déchets sont suffisantes, la société France Métaux fait procéder à un enlèvement vers des filières de gestion appropriées : valorisation matière pour les DIB traités, élimination ou valorisation énergie pour les DIB non triés.

Evolutions liées au projet

Ces activités existantes seront maintenues dans le cadre du projet. Elles seront relocalisées dans le bâtiment reconstruit coté Est du site principal (parcelle 82), pour une surface totale d'environ 550 m².

Eh situation future, la capacité de stockage des déchets non dangereux sera de 3 bennes de DIB triés et 3 bennes de DIB non triés, représentant moins de 100 m^3 pour chacune des rubriques 2714 / 2716.

3.3.6. Transit, regroupement de D3E (Rub. 2711)

Activité existante

L'exploitant exerce ponctuellement une activité de regroupement et transit de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) en provenance de particuliers, d'artisans ou d'industriels. Aucune opération (tri, traitement, etc.) n'est réalisée sur ces déchets. Lorsqu'une quantité suffisante est présente sur le site, FRANCE METAUX organise un enlèvement à destination d'une filière de traitement autorisée. La quantité maximale de D3E présente sur site est inférieure à 100 m^3.

Evolutions liées au projet

L'activité de transit et regroupement des D3E sera relocalisée dans le cadre du projet. Les D3E seront stockés dans 3 bennes dédiées sur une zone d'environ 60 m² localisée dans le bâtiment nouvellement acquis coté Nord de la rue du Four Martin. La capacité totale de stockage restera inférieure à 100 m^3.

L'organisation projetée du site FRANCE METAUX et la localisation des différentes activités et installations classées détaillées ci-avant sont présentées sur la figure en page suivante.

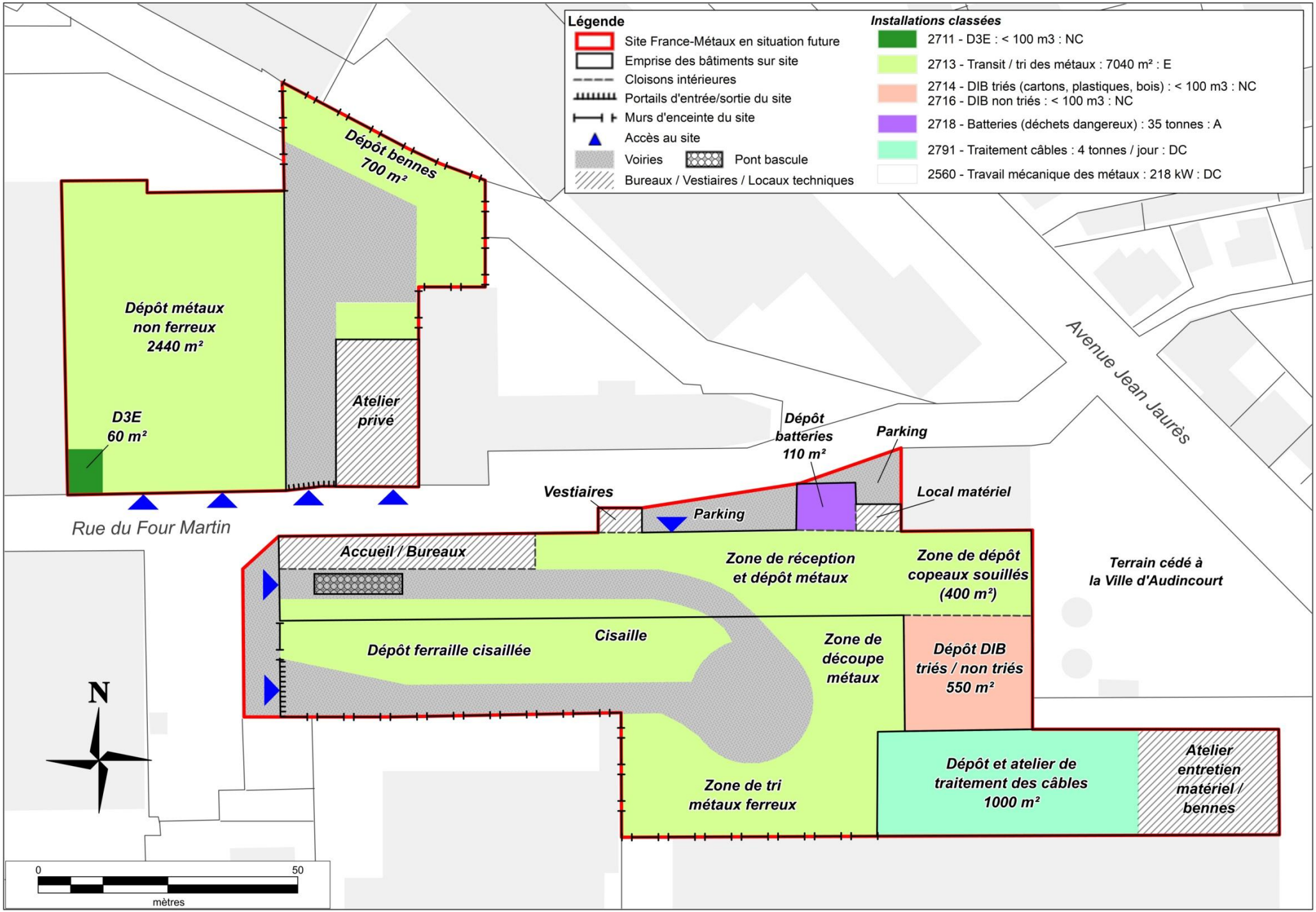
Légende
Site France-Métaux en situation future
Emprise des bâtiments sur site
Cloisons intérieures
Portails d'entrée/sortie du site
Murs d'enceinte du site
Accès au site
Voiries
Pont bascule
Bureaux / Vestiaires / Locaux techniques
Installations classées
2711 - D3E : < 100 m3 : NC
2713 - Transit / tri des métaux : 7040 m² : E
2714 - DIB triés (cartons, plastiques, bois) : < 100 m3 : NC
2716 - DIB non triés : < 100 m3 : NC
2718 - Batteries (déchets dangereux) : 35 tonnes : A
2791 - Traitement câbles : 4 tonnes / jour : DC
2560 - Travail mécanique des métaux : 218 kW : DC
Dépôt bennes 700 m²
Dépôt métaux non ferreux 2440 m²
D3E 60 m²
Atelier privé
Avenue Jean Jaurès
Dépôt batteries 110 m²
Parking
Vestiaires
Parking
Local matériel
Rue du Four Martin
Accueil / Bureaux
Zone de réception et dépôt métaux
Zone de dépôt copeaux souillés (400 m²)
Terrain cédé à la Ville d'Audincourt
Cisaille
Dépôt ferraille cisaillée
Zone de découpe métaux
Dépôt DIB triés / non triés 550 m²
Zone de tri métaux ferreux
Dépôt et atelier de traitement des câbles 1000 m²
Atelier entretien matériel / bennes
N
0
50
mètres

4. CLASSEMENT ICPE DE L'ETABLISSEMENT EN SITUATION FUTURE

Le tableau ci-après présente la situation de l'établissement en configuration projetée vis-à-vis de la nomenclature des ICPE à la date de rédaction de la présente note (classement selon nomenclature V48a de décembre 2019), et tenant compte des activités et installations classées FRANCE METAUX connues de l'administration présentées au chapitre 2.3

Rubrique ICPE	Désignation rubrique	Situation existante Chap. 2.3		Situation projetée		
		Activité / Volume sur site	Régime classement ICPE	Modification	Activité / Volume sur site	Régime classement ICPE
2560	Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : 1. Supérieure à 1000 kW → E 2. Supérieure à 150kW, mais inférieure ou égale à 1000kW → DC	Puissance machines fixes sur site : **334 kW**	**DC**	Actualisation des puissances installées : 218 kW	**218 kW**	**DC**
2711	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m³ → E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ → DC	Volume D3E : **< 100 m³**	**NC**	Relocalisation de l'activité sur site : maximum 3 bennes de 30 m³ chacune	**< 100 m³**	**NC**
2713	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m² → E 2. Supérieur ou égal à 100 m² mais inférieur à 1000 m² → D	Surface de transit et tri des métaux : **9000 m²**	**E**	Réorganisation du site Surface totale situation future : 7 040 m² Phase transitoire avant cession foncière et compte tenu emprises chantier : max. 9000 m²	**7 040 m²** (phase travaux max. 9 000 m²)	**E**

Rubrique ICPE	Désignation rubrique	Situation existante Chap. 2.3		Situation projetée		
		Activité / Volume sur site	Régime classement ICPE	Modification	Activité / Volume sur site	Régime classement ICPE
2714	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m³ → E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ → D	Volume DIB triés : **< 100 m³**	**NC**	Relocalisation de l'activité sur site : maximum 3 bennes de 30 m³ chacune de DIB triés	**< 100 m³**	**NC**
2716	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m³ → E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³ → DC	Volume DIB non triés : **100 < X < 1000 m³**	**DC**	Relocalisation de l'activité sur site : maximum 3 bennes de 30 m³ chacune de DIB non triés	**< 100 m³**	**NC**
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793. 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t […] → A 2. Autres cas → DC	Transit de batteries auto : **25 tonnes**	**A**	Augmentation de la capacité de stockage des batteries pour adéquation avec capacité d'enlèvement par PL : +10 tonnes	**35 tonnes**	**A**
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j → A 2. Inférieure à 10 t/j → DC	Broyage de câbles : **2 tonnes / jour**	**DC**	Augmentation de la capacité de traitement des câbles (mise en service pré-broyeur) : +2 tonnes / jour	**4 tonnes / jour**	**DC**

Synthèse des modifications envisagées vis-à-vis de la nomenclature des ICPE

Par rapport à la situation administrative actuelle de l'établissement FRANCE METAUX d'Audincourt, le projet de restructuration envisagé par l'exploitant conduit aux principales modifications suivantes :

- **augmentation (+10 tonnes) de la capacité autorisée** de stockage de batteries sur site, activité visée à la **rubrique n°2718** de la nomenclature des ICPE ;

- **augmentation (+ 2 tonnes / jour) de la capacité déclarée** de traitement de câbles sur site, activité visée à la **rubrique n°2791** de la nomenclature des ICPE ;

- **déclassement de l'activité de transit de DIB non triés** préalablement soumise à **déclaration** au titre de la **rubrique 2716** de la nomenclature des ICPE ;

Par ailleurs, on note que le projet comprend :

- une **extension géographique de l'activité de regroupement, transit et tri des métaux** soumise à **Enregistrement** sous la **rubrique n°2713** de la nomenclature des ICPE (**+2 440 m²** dans le bâtiment nouvellement acquis coté Nord de la rue du Four Martin) ;

- la **réduction (-1 960 m²) de la surface totale enregistrée** sur site pour cette même activité soumise à la **rubrique n°2713** de la nomenclature des ICPE ;

- la **réduction (-116 kW) de la puissance déclarée** relative à l'activité de travail mécanique des métaux visée à la **rubrique n°2560** de la nomenclature des ICPE.

5. EFFETS DU PROJET SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU SITE

Effets sur la pollution des sols

Dans le cadre du projet, les activités exercées sur site et les quantités et types de produits polluants présents susceptibles d'affecter la qualité des sols ne seront pas modifiées par rapport à la situation actuelle. Le projet n'aura donc pas d'effet négatif sur les incidences actuelles de l'établissement en termes de pollution des sols.

En revanche, la réalisation du projet aura un effet bénéfique lié :

- à l'imperméabilisation des sols actuellement non revêtus du site et à la réfection des revêtements existants en état dégradé ;
- à la réorganisation des activités permettant une meilleure maîtrise des conditions d'entreposage des déchets, matériels et substances susceptibles de générer une pollution des sols (entreposage des éléments souillés et produits polluants à l'abri des intempéries, sur sol étanche et doté de rétentions, etc.).

Effets sur les ressources en eau

Le projet n'induira pas de consommation supplémentaire d'eau par rapport à la situation actuelle. Il ne modifiera pas les activités exercées sur site, ni les quantités et types de produits polluants présents susceptibles d'affecter la qualité des ressources en eau. Le projet n'aura donc pas d'effet négatif sur les incidences quantitatives ou qualitatives actuelles de l'établissement sur les ressources en eau.

En revanche, la réalisation du projet aura un effet bénéfique au plan qualitatif lié :

- à l'imperméabilisation des sols actuellement non revêtus du site et à la réfection des revêtements existants en état dégradé ;
- aux modifications des conditions d'assainissement pluvial du site, avec notamment :
    - collecte des eaux pluviales de voiries susceptibles d'être souillées sur les surfaces imperméabilisées précédemment citées ;
    - traitement de ces eaux par un débourbeur / séparateur à hydrocarbures convenablement dimensionné avant rejet au réseau public ;
    - mise en place d'un dispositif d'isolement du réseau en cas de déversement accidentel ;
    - déconnexion du réseau d'assainissement pluvial des zones accueillant les activités potentiellement les plus polluantes (stockage de métaux souillés, stockage des batteries) ;
    - collecte séparative des eaux pluviales de toiture non susceptibles d'être souillées.

Effets sur la qualité de l'air

Par rapport à la situation actuelle, le projet n'induira pas d'émissions atmosphériques supplémentaires liées aux activités sur site ou aux transports associés.

Vu ce qui précède, aucun effet négatif sur les incidences actuelles de l'établissement site sur la qualité de l'air n'est attendu.

Effets sur les nuisances sonores

La réalisation du projet ne modifiera pas le niveau d'activité existant sur site, la typologie des activités exercées et les process mis en œuvre, les déplacements motorisés associés, ni les horaires de fonctionnement de l'établissement. Le seul équipement bruyant supplémentaire mis en service dans le cadre du projet est un pré-broyeur à câbles entrant dans le champ des activités classées en rubrique 2791. Celui-ci sera placé à l'intérieur d'un bâtiment aux cotés des 2 broyeurs déjà existants sur site. Compte tenu de l'impact acoustique des autres activités et installations bruyantes déjà existantes sur site, notamment en extérieur (cisaille, presse, foisonnement des métaux lors de leur manipulation, etc.), les niveaux sonores perçus au voisinage du site ne devraient pas être significativement modifiés par rapport à la situation actuelle du fait de ce seul nouvel équipement. Le projet n'aura donc pas d'effet négatif significatif sur les nuisances sonores actuelles de l'établissement.

En revanche, la réalisation du projet pourrait avoir un effet bénéfique sur la perception au voisinage du site des nuisances sonores générées par ses activités et équipements. En effet, le projet intègre la construction de plusieurs tronçons de murs en périphérie du site, notamment sur ces limites Sud et Est, qui devraient permettre de limiter l'impact acoustique actuel du site dans ces directions.

De plus la cession à la ville d'Audincourt des terrains constituant l'actuelle extrémité Est du site (parcelle 82) permettra d'assurer un recul supplémentaire du site vis-à-vis des habitations les plus proches et donc de limiter le niveau des nuisances acoustiques perçues. La distance séparant la limite actuelle du site des habitations les plus proches (le long de l'avenue Jean Jaurès) est de l'ordre de 15 m. En situation future, une distance minimale de l'ordre de 50 m séparera la façade Est du site des façades d'habitation les plus proches.

Effets sur la production et la gestion des déchets

Dans le cadre du projet, il n'est pas attendu de nouvelles catégories de déchets à gérer sur site. Pour chaque type de déchet présent en situation actuelle, une filière autorisée de recyclage, de valorisation ou d'élimination est identifiée et sollicitée par l'exploitant.

Aucun effet négatif n'est donc à envisager sur la production et la gestion des déchets par rapport à la situation actuelle.

Plus globalement, il est possible de considérer un effet positif du projet dans le sens où sa réalisation contribuera à consolider et pérenniser les activités de la société FRANCE METAUX en tant qu'acteur de la gestion des déchets.

Effets sur le paysage, le patrimoine, le cadre de vie, la population

Par rapport à la situation actuelle, le projet n'aura pas d'effet négatif sur le paysage, le patrimoine, le cadre de vie et la population.

En revanche certains éléments du projet présentent un effet bénéfique sur ces thématiques :

- les travaux envisagés sur les bâtiments permettront d'améliorer l'esthétique actuelle du site (aspects paysagers) et préserver ces éléments du patrimoine industriel d'Audincourt ;
- la cession à la ville d'Audincourt des terrains constituant l'actuelle extrémité Est du site (parcelle 82) permettra à la collectivité de restructurer qualitativement son entrée de ville et ainsi améliorer localement le paysage et la cadre de vie des populations.

Effets sur les milieux naturels et la biodiversité

Le projet n'induira pas de consommation de milieux naturels, ni d'impacts directs ou indirects sur la qualité des milieux, les espèces, ou les fonctionnalités biologiques. Il n'aura donc aucun effet sur les incidences actuelles de l'établissement sur les milieux naturels et la biodiversité.

6. EFFETS DU PROJET SUR LES DANGERS DU SITE

Effets sur les risques d'incendie

Le projet ne modifiera pas significativement les catégories et quantités des produits présents sur site ni les types d'activités exercées ou process mis en œuvre. En particulier le projet ne conduira pas à une augmentation notable des quantités de produits et matériaux inflammables ou combustibles présents sur site, ni des activités susceptibles de présenter des points chauds ou de constituer des sources potentielles d'inflammation.

Suite à la réorganisation des activités sur site, les principales zones concernées par le risque incendie en raison notamment des quantités de matières combustibles présentes seront :

- les aires de stockage de DIB triés ou non ;
- l'atelier de traitement des câbles, notamment au niveau des bennes de stockage des stériles de câbles (broyats de gaines en polymères) ;
- le local de stockage des déchets dangereux (batteries).

Afin de limiter au maximum les risques d'un départ de feu, aucune activité susceptible de constituer une source d'inflammation ne sera exercée sur ces zones. Les déchets seront stockés en bennes ou contenants fermés afin de limiter les risques d'inflammation.

Afin d'isoler au mieux la zone de stockage des DIB des autres activités du site, des murs séparatifs en béton seront bâtis sur ses cotés Nord et Nord-Ouest. Ces murs constitueront en particulier un écran vis-à-vis des activités de découpe de métaux exercées dans la cour à l'Ouest de la zone à DIB.

Le projet prévoit également la construction de murs en béton en doublage des façades existantes donnants sur l'extérieur pour la zone de stockage des DIB et le local de stockage des déchets dangereux (batteries). Ces murs permettront de limiter les effets à l'extérieur du site d'un éventuel incendie.

Enfin, de manière à faciliter l'intervention des services de secours en cas de feu, la zone de stockage de déchets dangereux (batteries) sera équipée de dispositifs de désenfumage à commande manuelle.

Vu ce qui précède, la mise en œuvre du projet n'aura pas d'effet néfaste sur le risque incendie actuel du site.

Effets sur les risques d'explosion

Le projet ne modifiera pas significativement les catégories et quantités des produits présents sur site ni les types d'activités exercées ou process mis en œuvre.

Le seul élément de projet susceptible d'avoir une influence sur les actuels risques d'explosion du site correspond à la mise en service d'un nouveau pré-broyeur à câbles, qui pourra produire des poussières de matériau combustible (polymères).

Toutefois l'équipement à installer retenu par l'exploitant a été conçu pour ce type d'activité. Il est donc doté de tous les dispositifs nécessaires pour éviter la formation d'une atmosphère explosive (filtre notamment) et les éléments susceptibles d'être utilisées dans une telle atmosphère sont adaptés à cet usage (matériel certifié ATEX).

Vu ce qui précède, la mise en œuvre du projet n'aura pas d'effet néfaste notable sur le risque d'explosion actuel du site.

Effets sur les risques d'épandage de produits polluants

Le projet ne modifiera pas les catégories des produits polluants présents sur site, et les quantités présentes n'évolueront pas significativement. En ce sens le projet n'aura pas d'effet néfaste sur ses risques actuels d'épandage de produits polluants.

En revanche, certains éléments du projet pourront avoir un effet bénéfique sur les éventuelles conséquences d'un épandage survenu sur site. Ces éléments ont été présentés au chapitre précédent (effets du projet sur la pollution des sols et les ressources en eau). Ils sont rappelés ci-dessous :

- imperméabilisation des sols non revêtus et réfection des revêtements de sol dégradés ;
- réorganisation des activités avec entreposage des déchets souillés ou potentiellement polluants à l'abri des intempéries, sur sol étanche et doté de rétentions ;
- modifications des conditions d'assainissement pluvial du site, avec notamment mise en place d'un dispositif d'isolement du réseau en cas de déversement accidentel ;
- déconnexion du réseau d'assainissement pluvial des zones accueillant les stockages de produits polluants.

Concernant la problématique de mélange de produits incompatibles en cas de fuite ou déversement accidentel, le seul secteur du site présentant un tel risque se trouve entre la zone de stockage des déchets dangereux (batteries contenant des acides) et la zone de stockage des métaux souillés (présence d'huiles).

Ces deux types de déchets seront stockés sur 2 zones bien distinctes séparées par un mur en béton. Chaque zone sera dotée d'une rétention spécifique :

- stockage des métaux souillés sur sol étanche déconnecté du réseau d'assainissement pluvial du site, avec collecte des égouttures vers une cuve de rétention enterrée dédiée ;
- stockage des batteries (déchets dangereux) sol étanche traité anti-acide déconnecté du réseau d'assainissement pluvial du site, avec collecte des éventuelles fuites vers un dispositif de rétention (regard étanche sous le niveau du sol ou jeu de pentes au sol du local).

Ces dispositions permettront d'éviter tout mélange des fluides incompatibles associés à ces deux zones de stockage.

Concernant la problématique d'épandage des eaux d'extinction d'incendie, et considérant que les risques principaux d'incendie sont localisés sur la partie Sud du site (au Sud de la rue du Four Martin), l'exploitant propose d'y aménager une capacité totale de rétention des eaux d'extinction d'incendie de 120 m^3 correspondant à l'utilisation pendant 2 h d'un poteau incendie de débit 60 m^3/h. Ce volume sera stocké au sol par un jeu de pentes des surfaces imperméabilisées du site, ainsi que dans son réseau d'assainissement pluvial (réseau surdimensionné et doté d'un dispositif d'isolement).

Un exemple de dimensionnement de cette capacité de rétention est donné ci-après :

- voirie de 4,5 m de large sur 200 mètres linéaires en déblai de 10 cm par rapport aux terrains attenants, représentant un volume total de stockage de 90 m^3 ;
- réseau pluvial de diamètre 500 mm sur 150 m linéaires, représentant un volume total de stockage de 30 m^3.

Vu ce qui précède, la mise en œuvre du projet aurait un effet bénéfique sur les risques d'épandage de produits polluants actuels du site.

7. ANNEXES

Annexe A : Arrêté préfectoral n°70/1D/2/n°398 du 23/01/1970

Annexe B : Modifications projetées sur la configuration du site

- Plan du programme de travaux sur le bâti
- Plan du programme de travaux sur les voiries et réseaux

Annexe A :

Arrêté préfectoral n°70/1D/2/n°398 du 23/01/1970

70/1D/2/n° 398

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS

1ère Direction
2ème Bureau

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes de 1ère et 2ème Classe

Arrêté d'autorisation

LE PREFET de la REGION de FRANCHE-COMTE
PREFET du DOUBS,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la demande par laquelle M. Léon ROGER, demeurant à SELONCOURT 21, r Neuve, a sollicité l'autorisation d'établir et d'exploiter à AUDINCOURT, dans une partie de l'ancienne usine des Forges, un fonds de commerce de ré cupérations métallurgiques demi-gros et détail et un dépôt de peaux et chi fons usagés, rentrant dans la 2° classe des Etablissements dangereux, insa lubres ou incommodes (n° 261-1° - 284 - 286 - 339 - 125 de la nomenclature et dans la 3° Classe sous le n° 193 Bis, avec inconvénients de bruit, tré- pidations, fumées, poussières, émanations nuisibles accidentelles, odeur, danger des mouches, altération des eaux, danger des rongeurs, danger d'in- cendie ;

VU la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, modifiée et complétée et le décret n° 64-303 du 1er avril 1964 ;

VU le dossier de l'enquête à laquelle l'affaire a été soumise notamment l'avis de M. le Commissaire-Enquêteur ;

VU l'avis du Conseil départemental d'hygiène en date du 5 novembre 19 notifié à l'intéressé le 8 janvier 1970 ;

VU l'avis de M. l'Inspecteur des établissements classés ;

VU l'avis de Mme le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale ;

VU l'avis de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur départemental de l'Equipement ;

VU l'avis de M. l'Inspecteur départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.- M. Léon ROGER est autorisé, à AUDINCOURT, ancienne usine des Forges ;

...

1°) à stocker les ferrailles et à en effectuer la récupération par cassage ou par fonte (n° 193 bis - 2[illegible]1 - 2[illegible]4 et 2[illegible]6 de la nomenclature) ;

2°) à stocker les chiffons usagés ou souillés (n° 12[illegible] de la nomenclature), le stockage des peaux étant formellement interdit.

- Les prescriptions générales ci-jointes n° 193 Bis - [illegible]1-2°) - 2[illegible]4 applicables à des Etablissements de même nature se rangeant dans la 3° classe devront être strictement respectées.

- Les chiffons usagés seront stockés dans un local indépendant et éventuellement, les chiffons gras ou souillés seront stockés séparément dans des récipients métalliques fermés hermétiquement.

- Si des opérations de fusion ou de découpage à chaud de métaux sont prévues elles devront être effectuées dans des fours résistant au feu et les fumées devront être évacuées par la cheminée de l'ancienne usine. En aucun cas, des fumées ou des vapeurs ne devront être évacuées à l'extérieur des locaux.

- Les opérations de découpage des ferrailles, se feront à l'intérieur du local qui ne comportera aucune ouverture sur l'extérieur. Si besoin est le local sera insonorisé.

- Il y aura lieu de mettre en place des moyens de secours sous la forme de :
  - robinets d'incendie armés de [illegible] m/m ;
  - seaux-pompes de 10 litres ;
  - extincteurs à [illegible]2 (pour les feux de moteurs - d'appareils ou de conducteurs électriques sous tension) ;
- extincteurs à poudre sèche en cas d'utilisation de liquides inflammables (huile, essence, fuel-oil, etc...).

ARTICLE 2.- Aucune manipulation ne pourra avoir lieu sur la voie publique.

ARTICLE 3.- M. Léon ROGER devra se pourvoir de toutes les autorisations de voirie ou autres dont il pourrait avoir besoin et se conformer aux conditions qui pourraient lui être imposées ultérieurement dans l'intérêt de l'hygiène publique.

ARTICLE 4.- Sous peine de déchéance, un délai de deux années est accordé au pétitionnaire pour ouvrir son établissement.
Le présent arrêté cessera de produire effet si l'établissement reste inexploité pendant deux années consécutives, sauf le cas de force majeure

ARTICLE 5.- Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

...

ARTICLE 6.- La présente autorisation ne dispense par son bénéficiaire des formalités imposées en matière de permis de construire.

ARTICLE 7.- M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de MONTBELIARD, à M. le Maire d'AUDINCOURT pour notification à l'intéressé, à Mme le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale à BESANCON, à M. l'Inspecteur des Etablissements Classés, à M. le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Doubs à BESANCON, à M. l'Inspecteur départemental des Services d'Incendie et de Secours, à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur départemental de l'Equipement.

Fait à BESANCON, le 23 JAN. 1970

Pour ampliation,
Le Directeur Délégué

Maurice LANDAU

PREFECTURE DU DOUBS - 3 -

LE PREFET,

André CHADEAU

Annexe B :

Modifications projetées sur la configuration du site

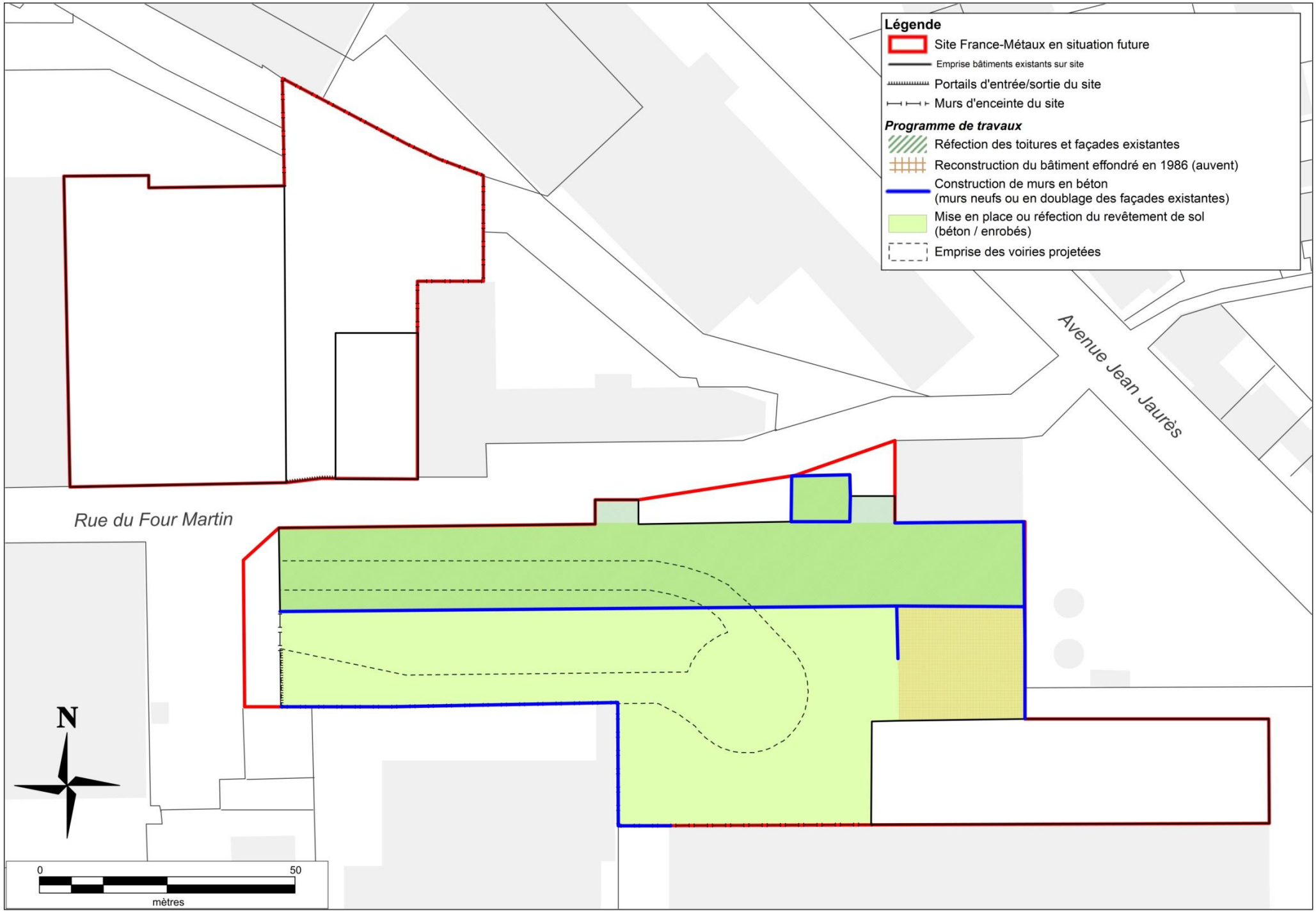
Légende
Site France-Métaux en situation future
Emprise bâtiments existants sur site
Portails d'entrée/sortie du site
Murs d'enceinte du site
Programme de travaux
Réfection des toitures et façades existantes
Reconstruction du bâtiment effondré en 1986 (auvent)
Construction de murs en béton
(murs neufs ou en doublage des façades existantes)
Mise en place ou réfection du revêtement de sol
(béton / enrobés)
Emprise des voiries projetées
Avenue Jean Jaurès
Rue du Four Martin
N
0
50
mètres

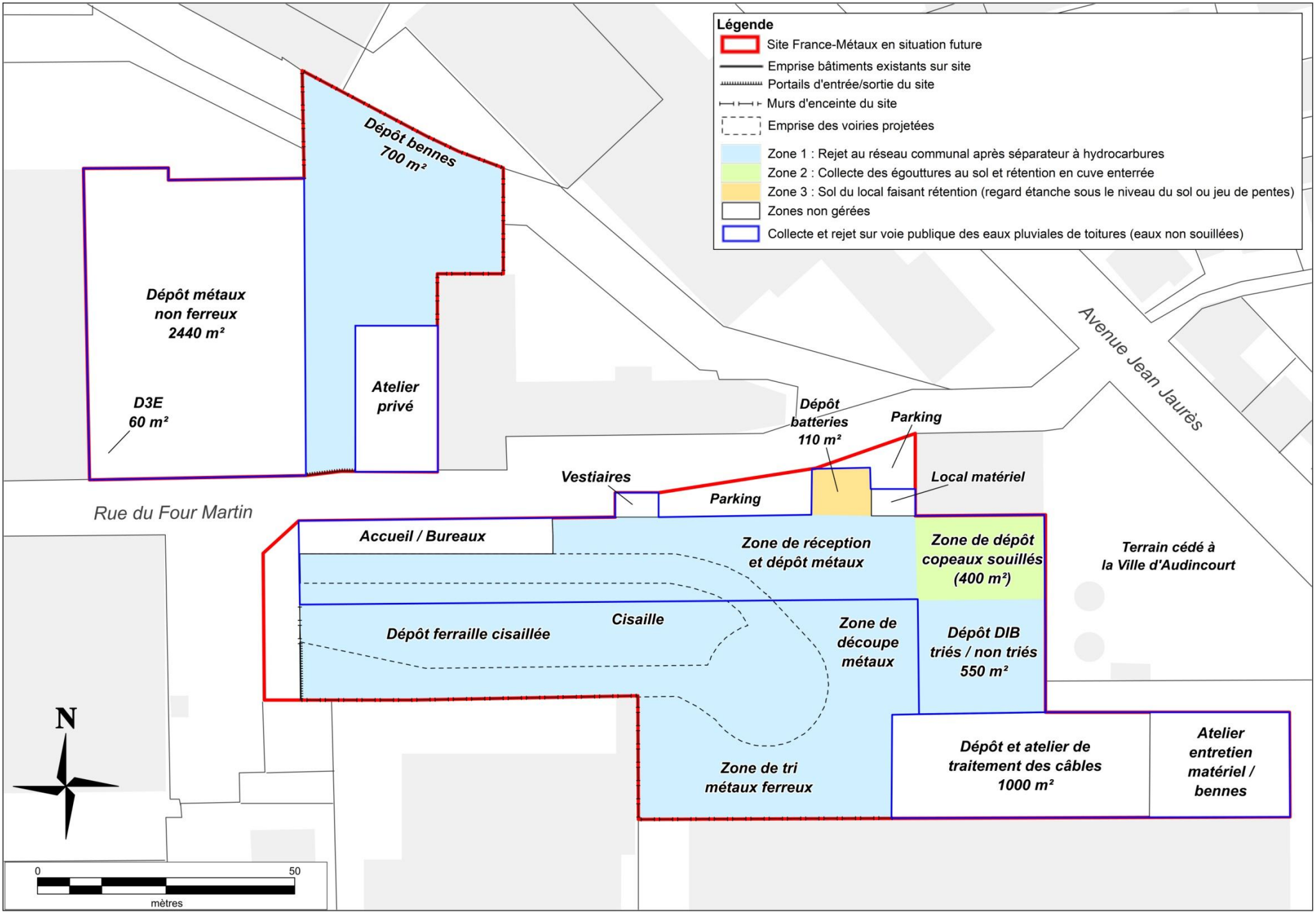
Légende
Site France-Métaux en situation future
Emprise bâtiments existants sur site
Portails d'entrée/sortie du site
Murs d'enceinte du site
Emprise des voiries projetées
Zone 1 : Rejet au réseau communal après séparateur à hydrocarbures
Zone 2 : Collecte des égouttures au sol et rétention en cuve enterrée
Zone 3 : Sol du local faisant rétention (regard étanche sous le niveau du sol ou jeu de pentes)
Zones non gérées
Collecte et rejet sur voie publique des eaux pluviales de toitures (eaux non souillées)
Dépôt bennes 700 m²
Dépôt métaux non ferreux 2440 m²
D3E 60 m²
Atelier privé
Avenue Jean Jaurès
Dépôt batteries 110 m²
Parking
Vestiaires
Parking
Local matériel
Rue du Four Martin
Accueil / Bureaux
Zone de réception et dépôt métaux
Zone de dépôt copeaux souillés (400 m²)
Terrain cédé à la Ville d'Audincourt
Cisaille
Dépôt ferraille cisaillée
Zone de découpe métaux
Dépôt DIB triés / non triés 550 m²
Zone de tri métaux ferreux
Dépôt et atelier de traitement des câbles 1000 m²
Atelier entretien matériel / bennes
N
0
50
mètres